

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

SITE D'HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES : EXPLOITATION DU BAR DU LAC

Nom et adresse de la personne morale : Société Publique Locale Chambley – Madine
Correspondant : Laurent TIZI, directeur général,
Maison de Madine 55210 Nonsard-Lamarche. Téléphone : 03 29 89 58 28
@ : syndicatmixte@lacmadine.com

Objet : La société Chambley - Madine souhaite voir s'installer un exploitant pour gérer le bar du lac dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sur la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2029.

Cadre juridique : Organisation libre d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Date de début de l'AOT : 1^{er} octobre 2022

Situation et désignation du bien : Lac de Madine, base d'Heudicourt-sous-les-Côtes, parcelle cadastrée ZC 61. Bâtiment d'une superficie intérieure globale de 89 m² avec terrains et terrasses attenants.

Attentes de la Société Publique Locale Chambley-Madine .:

Les équipements devront être ouverts dans le cadre d'une exploitation saisonnière d'un minimum de 6 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre.

Dans les locaux concernés, les principales activités suivantes devront être exercées :

- Vente de boissons et glaces/granités, cocktails,
- Sandwichs froids et crêpes, salades, sucreries,
- Petite restauration ou snacking (américain, saucisses)
- Dépôt de pain
- Commerce de dépannage, accessoires de plage
- Dépôt de cigarettes
- Soirées à thème

Il est attendu des candidats des propositions innovantes mais réalistes permettant, afin de développer le site de Madine, d'aller au-delà de ces bases minimales et d'accroître sensiblement l'activité au sein des lieux objets de l'AOT.

Dans ce cadre, les candidats devront attester de leurs compétences dans le domaine de la restauration et du tourisme ; ils devront être à jour de leurs obligations fiscales et sociales et ne pas être débiteur vis-à-vis de la SPL.

Durée de l'AOT : du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2029.

Redevance :

- Part fixe, fixée forfaitairement,
- Part variable : % du chiffre d'affaires (CA).

Présentation des offres, documents à fournir : Les candidats sont appelés à remettre un mémoire justificatif présentant le projet d'installation et de gestion regroupant :

- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir ;
- Les compétences du ou des gestionnaires dans les domaines de la restauration, du tourisme et des loisirs ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale de la situation du ou des dirigeants de la structure candidate ;
- Une déclaration sur l'honneur du ou des dirigeants de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative de nature à être interdit soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ;
- Une note de présentation exhaustive du projet : ambitions et objectifs de croissance de l'activité, nouvelles animations et prestations complémentaires, contribution au développement de l'ensemble du site de Madine, programme et chiffrage du programme d'investissements détaillés, compte d'exploitation prévisionnel et plan d'affaires détaillé couvrant la totalité de la durée de l'AOT ;
- Les moyens humains avec un organigramme prévisionnel, le détail des profils et compétences recherchés, la nature des contrats de travail, la répartition des responsabilités et des tâches ;
- Les mesures prévues en termes de surveillance et de sécurité ainsi que de propreté, d'hygiène du site et de protection de son environnement ;
- La redevance proposée à la SPL, comprenant une part fixe calculée par mois d'activité et une part variable, proportionnelle au chiffre d'affaires.

Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

Condition de remise des candidatures : Les offres, rédigées en langue française, seront :

- à adresser ou à remettre sous forme de dossier papier à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE ;
- et à adresser sous format dématérialisé à l'adresse syndicatmixte@lacmadine.com.

Date limite de remise des offres : **Vendredi 26 août 2022 à 12 heures**

Visites : Les candidats désirant reconnaître les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL Chambley-Madine – 03 29 89 89 02. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

Jugement des offres :

Le jugement des candidatures se fera sur la valeur technique de l'offre pour 60% et 40% pour la partie financière :

Valeur technique :

- Nature et cohérence du projet : 30 % ;
- Références dans les domaines de la restauration, du tourisme et des loisirs: 20 % ;
- Surveillance, sécurité et préservation du site : 10 %.

Partie financière :

- Part fixe mensuelle proposée : 15 % ;
- Part variable en pourcentage du chiffre d'affaires HT : 25 %.

La SPL organisera éventuellement une audition des candidats.